

**230 - Accompagnement des personnes âgées**

**Proposition d'approbation des termes d'un projet de  
contrat de structure relatif à l'accès du Département  
aux webservices du répertoire opérationnel des  
ressources (annuaires des professionnels dans les  
domaines de la santé, du médicosocial et du social)**

**Rapport n° CD/2019/012**

**Service Chef de file :**

E5 - Mission appui au pilotage

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Les cinq MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) du Bas-Rhin constituent un réseau d'acteurs médico-sociaux et de santé permettant d'orienter les personnes âgées vers le professionnel qui répond au mieux à leur problématique, au moment où elle en ont besoin.

Afin de faciliter et accélérer la recherche de l'offre la plus adaptée à la personne âgée, un projet d'élaboration d'une cartographie interactive de l'offre médico-sociale et de santé est mené par les MAIA, en lien avec le Département.

La réalisation de ce projet (interne aux MAIA et au Département dans une première phase puis ouvert aux partenaires des MAIA) est conditionnée à l'accès aux web services du Répertoire Opérationnel des Ressources, piloté par le Groupement Régional d'Appui au Développement de la "e-santé".

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes d'un projet de contrat de structure à conclure avec l'Agence des systèmes d'information partagés de santé qui régule l'accès aux données informatiques du secteur de la santé (ASIP santé).

Ce contrat aurait pour objet de valider le droit de la structure co-contractante, le Département du Bas-Rhin, à accéder à des données médicosociales, appelées "produits" et à référencer le Département auprès de l'ASIP santé.

Le Département du Bas-Rhin est couvert par cinq territoires de MAIA (cf. carte en annexe

1). Il s'agit de guichets intégrés cofinancés par l'Agence Régionale de Santé et destinés à aider les personnes âgées grâce à la mise en place d'un réseau de professionnels dans les domaines sanitaires, sociaux et médico sociaux.

Aujourd'hui le réseau des MAIA bas-rhinoises souhaite développer un service de cartographie des partenaires du guichet intégré pour orienter plus rapidement les personnes âgées vers le service approprié. Il s'agit de s'appuyer sur les deux piliers que sont les obligations des MAIA de recensement de l'offre sociale et médicale et la mise en place d'un répertoire opérationnel des ressources par l'ARS.

D'une part, le cahier des charges des dispositifs MAIA (décret n°2011-1210 du 29 septembre 2011) précise : "Le guichet intégré ne peut se mettre en place qu'après un travail préalable d'élaboration d'outils spécifiques et de procédures communes :

- annuaire partagé,
- référentiel des missions différenciées existant sur le territoire,
- critères d'inclusion dans les services du territoire facilitant l'orientation,
- outil multidimensionnel d'analyse des situations".

A ce titre, les responsables des MAIA (appelées "Pilotes MAIA") engagent un travail de recensement de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale de leur territoire d'action en lien avec tous les services et établissements intervenant dans le parcours du public âgé.

D'autre part, le Groupement Régional d'Appui au Développement de la "e-santé" (GRADeS), fruit du rapprochement des trois groupements de coopération sanitaire "Alsace e-santé", "e-santé Champagne-Ardenne" et "Télésanté Lorraine", met en place un Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR). Il s'agit d'un service numérique qui aide les professionnels de santé dans l'orientation des patients et des usagers. Il donne accès à une description formalisée, fiable et actualisée de l'offre de santé et des services présents sur le territoire.

Le ROR étant un projet d'annuaire numérique des ressources du territoire régional, il contribue à la mise en œuvre du guichet intégré (la bonne offre, au bon moment répondant aux besoins réels de la personne âgée). Les pilotes MAIA ont donc été désignés par l'ARS comme des experts métier et animateurs/ambassadeurs du ROR sur leur territoire.

En effet, par leur connaissance fine des ressources du champ gérontologique, les pilotes MAIA constituent un réel appui au déploiement de cet annuaire unique.

Afin de rendre plus rapide et opérationnelle la recherche de l'offre de santé ou de service la plus proche et la plus adaptée à la personne âgée demandeuse, un besoin de cartographie interactive de l'offre répertoriée dans le ROR a été identifié par les MAIA.

Pour répondre à l'enjeu de consulter les données à jour, le Département du Bas-Rhin, qui est en mesure de réaliser le développement de l'interface cartographique, a besoin d'accéder aux données du ROR sous forme de webservices.

Ce besoin a été validé sur le principe par le comité de pilotage du ROR du 21 décembre 2018. Les dernières formalités pour accéder aux webservices du ROR consistent à demander une autorisation formelle auprès de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP santé).

Cette autorisation se traduit par la nécessité de :

- faire une demande de carte de Directeur de structure Autorisée au nom du Président du Conseil Départemental auprès de l'ASIP (annexe 2) ;
- conclure un contrat de structure avec l'ASIP santé (annexe 3) ;
- commander un certificat de serveur applicatif pour accéder aux webservices du ROR (annexe 4).

A noter que le contrat de structure serait conclu pour une période de un an à compter de la date de transmission par l'ASIP Santé du numéro de contrat et serait renouvelable par tacite reconduction par période de un an, sauf résiliation.

Le contrat serait conclu à titre gratuit s'agissant des produits de l'offre de base.

Ces formalités accomplies, les développements de l'interface cartographique de l'annuaire du ROR pourraient commencer.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie a émis un avis favorable lors de sa réunion du 18 mars 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- décide de solliciter l'accès par le Département aux webservices du Répertoire Opérationnel des Ressources, afin d'améliorer la mise en œuvre d'un guichet intégré pour les dispositifs MAIA ;*
- approuve les termes du contrat de structure avec l'ASIP, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer le contrat et signer les actes nécessaires à l'application du contrat ;*
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre les décisions relatives au déploiement d'une cartographie du répertoire opérationnel des ressources et pour décider de conclure, de modifier ou résilier les conventions relatives à des échanges de données en ce domaine.*

Strasbourg, le 22/03/19

Le Président,



Frédéric BIERRY